

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
29/01/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**

06/02/2024

Date de publication :

06/02/2024

Le 05 février 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Céline PELTIER par Sophie SUBIRATS et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU**Absente :** Anne-Marie CAUSSÉ**Secrétaire de séance :** Gabriel BEUGIN**DÉLIBÉRATION N° 2024-04****OBJET : Budget principal 2024 – Autorisation, engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération n° 2023-32 du 11 avril 2023 approuvant le budget principal 2023 de la Commune,

Considérant que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « **jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette** ».

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Dans le cadre d'un budget voté par opération d'équipement, le calcul du montant susceptible d'être ouvert par anticipation doit être effectué pour chaque opération d'équipement.

Le vote du budget primitif 2024 du budget principal de la Commune est prévu au 15 avril au plus tard. La collectivité doit disposer des fonds nécessaires afin de faire face à des travaux urgents (matériel informatique, travaux dans les écoles ou dans les bâtiments).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote du budget principal 2024 :

**Autorisation, engagement, liquidation et mandatement des dépenses
le vote du budget principal 2024**

Opération	N° d'article	Crédits ouverts à l'exercice précédent	Intitulé M57	Montant
Op 11 – Achat de matériel divers	2183	8 500 €	Matériel informatique	2 000 €
Op 12 – Bâtiments communaux	2181	496 504,67 €	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000 €
Op 13 – Structures scolaires	2181	51 525,40 €	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000 €
Op 15 – Aménagement voirie	2181	5 000 €	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 250 €
TOTAL				28 250 €

- d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget afférent.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 février 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

Gabriel BEUGIN